

République de Guinée

Travail - Justice - Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE

LOI 0019 -/AN -
L/2017/N°

AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD PORTANT CREATION DE L'INSTITUTION DE LA MUTUELLE PANAFRICAINE DE GESTION DES RISQUES

L'Assemblée Nationale ;

Vu la Constitution en ses articles 72 et 149 ;

Après en avoir délibéré, adopte la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification de l'Accord portant création de l'Institution de la Mutuelle Panafricaine de gestion des risques.

Article 2 : La présente Loi qui prend effet à compter de sa date de promulgation, sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

Conakry le ...1.4...JUN...2017

Le Secrétaire de Séance



Honorable Daouda David CAMARA

Le Président de Séance

Claude Kory KONDIANO